

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 juin 2023

---

ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 - (N° 1440)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 1004

présenté par

Mme Santiago, Mme Untermaier, M. Saulignac, M. Vicot, M. Aviragnet, M. Baptiste, Mme Battistel, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Califer, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Guedj, M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, M. Bertrand Petit, Mme Pic, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Thomin, M. Vallaud et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

-----

**ARTICLE PREMIER****RAPPORT ANNEXÉ**

Après la troisième phrase de l'alinéa 366, insérer la phrase suivante :

« Le ministère de la justice prévoit un rapport relatif à l'évaluation des programmes de prise en charge des auteurs de violences au sein de la famille existants ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement s'inspire de la recommandation n°42 du rapport Rouge VIF, laquelle préconise une homogénéisation du contenu des programmes de prise en charge des auteurs de violences intrafamiliales au niveau national, sur la base d'une évaluation d'impact des programmes existants.

Selon le rapport, la Direction de l'administration pénitentiaire a recensé, en 2022, 268 stages de responsabilisation pour la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple et sexistes réalisés par les Services de probation et d'insertion pénitentiaires (SPIP), tout en faisant le constat que le contenu et la durée de ces stages n'étaient pas harmonisés.

Cet amendement vise donc à ce que le ministère de la Justice bénéficie d'une vision éclairée concernant l'hétérogénéité d'application des programmes de prise en charges des auteurs de violences au sein de la famille sur le territoire.